

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,

11 francs pour trois mois,

21 francs pour six mois,

40 francs pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 24 avril 1848.

Les élections, commencées hier à sept heures du matin, se sont continuées jusqu'à six heures du soir ; tout s'est passé avec beaucoup d'ordre et de calme ; un nombre considérable d'électeurs a pris part au vote, surtout au second appel. La ville avait un aspect particulier ; des groupes stationnaient à la porte des salles de scrutin, quelques patrouilles parcouraient les rues, et, quoique le temps ait été assez beau jusqu'au soir, on voyait peu de promeneurs et surtout très peu de dames.

A six heures, les boîtes renfermant les votes ont été scellées dans chaque section et placées sous la surveillance d'un piquet de garde nationale de cinquante hommes. Ce matin, à sept heures, le scrutin a été ouvert de nouveau pour être fermé définitivement ce soir. Le dépouillement commencera demain mardi, et durera au moins deux jours. On espère que les procès-verbaux de tous les cantons seront transmis à l'autorité jeudi ; ceux des régiments seront arrivés aussi sans aucun doute, et le recensement général pourra être fait ce jour-là.

Ce ne sera donc que vendredi que l'on pourra connaître le résultat du scrutin dans le département du Rhône. A part quelques noms qui semblent adoptés par tout le monde, il est impossible de prévoir ce qui sortira de l'urne dans cette première épreuve de la souveraineté du peuple. Il y a certainement plusieurs centaines de candidats, et peut-être cinquante combinaisons émanant de divers clubs, de diverses réunions. Le nombre des voix perdues sera immense.

Il y a quelques mois, en prévision d'événements qui nous semblaient approcher avec rapidité, mais qui pouvaient amener une lutte acharnée, sanglante, nous essayions, dans une toute petite réunion d'amis intimes, de compter les républicains de vieille date capables de se mettre à la tête des affaires, de créer pour quelques jours un gouvernement provisoire à Lyon, assez connus pour inspirer de la confiance au parti et à la population. Nous avouons en toute humilité notre ignorance des hommes, nous ne pûmes jamais arriver à trouver vingt noms de personnes douées des qualités que nous regardions comme indispensables. Notre erreur était bien grande, puisque nous avons aujourd'hui cinq ou six cents candidats. Si le parti républicain avait su combien de citoyens lui étaient attachés, sur combien de dévouements il pouvait compter, il eût triomphé bien plus tôt, et la France ne serait pas dans une situation financière qui paralyse tout.

Il est bien fâcheux que la modestie ait empêché tant de braves gens de se prononcer avant la victoire.

Nouvelles d'Italie.

D'après les journaux italiens qui nous arrivent aujourd'hui, le bruit s'est répandu à Milan que le roi de Piémont mécontent du peu de reconnaissance que les Lombards lui témoignaient, allait retirer ses troupes et opérer sa retraite ; en effet, Charles-Albert étant arrivé au Mincio a déclaré que, regardant cette rivière comme la limite entre la Lombardie et les états de Venise, il ne voulait pas la franchir, qu'ayant fait évacuer toute la Lombardie, à l'exception de Vérone et de Peschiera, il regardait sa mission comme terminée et allait se retirer ; il a prévenu les Lombards qu'ils eussent à couvrir la ligne avec leurs propres troupes. Cette nouvelle a excité une vive inquiétude et donné, dit-on, à quelques personnes l'occasion de semer la défiance sur les intentions du gouvernement sarde ; une adresse signée par des milliers de citoyens a été immédiatement envoyée au roi pour l'assurer de la reconnaissance des Lombards ; on compte, dit-on, parmi les signataires beaucoup de membres de la société démocratique nouvellement instituée.

Les Milanais, il faut bien en convenir, ne semblent guère disposés à se prêter aux vues de Charles-Albert ; ils ont établi un gouvernement provisoire, ils émettent très nettement la pensée de proclamer la République, en sorte que le roi de Piémont verrait lui échapper la proie qu'il comptait saisir. Les hommes qui ne réfléchissent pas ont seuls pu s'abuser sur la politique du roi de Piémont ; tout son passé disait assez de quel côté l'entraînaient ses préférences, il était bien évident pour tout le monde que le désir de conquérir un royaume avait pu seul le décider à défendre la liberté qu'il avait toujours combattue. La forme monarchique rencontre en Italie peu de sympathie, après tant de trahisons de la part des rois, tant de souffrances imposées aux peuples par les petits souverains qui se divisaient le pays ; et il faut bien avouer que Charles-Albert est personnellement peu capable de changer les dispositions des populations si long-temps courbées sous le joug de fer des princes italiens.

Personne n'ignore, en effet, qu'il a lui-même trahi la cause de la liberté, promulgué dans ses états les lois les plus dures et les plus absurdes ; et les concessions qu'il a faites d'urgence, alors qu'il n'était plus possible de reculer sans danger, ne sont pas une garantie pour des hommes sérieux qui ont le droit de disposer d'eux-mêmes et de choisir la forme gouvernementale qui leur convient. La division qui se manifeste amènera, il n'en faut pas douter, des complications sérieuses, et l'intervention positive, directe de la France deviendra peut-être bientôt une nécessité.

En attendant, les troupes sardes, sans cesser d'assiéger Peschiera, marchent en ce moment sur Vérone, dans l'espérance de s'en emparer avant que les Autrichiens aient été secourus. La prise de cette ville leur permettrait de se porter dans les montagnes du Tyrol, d'en occuper les passages et d'empêcher les Autrichiens de recevoir de nouveaux renforts. Ce serait là un coup décisif ; s'il ne réussit pas, si Vérone résiste, l'armée sarde ne pourra peut-être pas tenir contre les Autrichiens appuyés de nouvelles troupes.

Des pourparlers ont eu lieu entre le commandant de Peschiera et les chefs des troupes sardes ; le premier demandait à sortir avec armes, bagages et munitions ; peut-être dictait-il encore d'autres conditions ; il a été impossible de s'entendre, et les troupes sardes ont marché sur Vérone.

Mais les Autrichiens, un moment démoralisés, ont retrouvé leur courage ; ils sont abrités derrière le Mincio, qu'ils peuvent franchir quand ils voudront afin de prendre l'initiative, et ils s'appuient à la fois sur Peschiera, Vérone, Mantoue et Legnago, ce qui leur permet d'opérer avec beaucoup d'avantage.

L'armée autrichienne campée sous Vérone est évaluée à trente-cinq mille hommes, sans compter la garnison des forts. Les corps italiens qui en font partie et qui se trouvent dans la ville sont gardés à vue.

Le premier corps des troupes toscanes, fort de deux mille hommes, a dû passer le Pô le 17, à Bressello, sous les ordres du général Bava, pour se joindre à l'aile droite de l'armée piémontaise, en suivant la route de Viadana, Sabbioneta, Gazzolo et Marcaria. Charles-Albert a réuni sous son commandement toutes les troupes toscanes auxquelles se joindront bientôt celles de Naples.

Nous devons donc nous attendre avant peu à de graves événements.

Paris, le 24 avril 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La fête d'hier a été magnifique et marquera dans les souvenirs des premières semaines de notre République. La garde nationale mobile et sédentaire, les gardes nationaux de la banlieue, les différents corps d'armée, tous ces citoyens, unis dans la commune volonté de défendre l'ordre et la liberté, présentaient un coup-d'œil saisissant. Le défilé le long des quais et des boulevards, et dans les Champs Elysées, sous les yeux du gouvernement provisoire, a duré jusqu'à neuf heures et demie du soir, et les 350,000 hommes qui étaient sous les armes ont été ainsi sur pied depuis cinq heures du matin, c'est-à-dire pendant seize heures !

Les sentiments de fraternité étaient dans toutes les bouches, dans tous les regards, et nous croyons qu'ils étaient dans tous les cœurs. Sur les boulevards, sur les quais, les dames, du haut des fenêtres, agitaient leurs mouchoirs, et saluaient les gardes nationaux et les soldats de notre brave armée, trop long-temps absents du milieu de nous. Elles leur jetaient des branches de lilas, des fleurs, et nous avons salué avec joie ces encouragements donnés à nos phalanges civiques par celles qui sont l'âme de la civilisation.

L'ordre est désormais assis sur des bases inébranlables. Nous pouvons avoir des alertes, voire même des conspirations. Le sentiment de l'ordre en triomphera.

L'attitude générale du peuple, et par le peuple nous entendons la masse, domine toute mauvaise volonté. L'intelligence des Parisiens leur montre la nécessité de prêter un concours actif, sincère, énergique à l'œuvre de liberté qui va se constituer. Le danger n'est donc pas à Paris. Il est, à un haut degré, dans les départements. Nous n'avons pas le temps ni la volonté d'examiner à qui la faute ; mais il est certain que la réaction est dans le midi comme dans le nord de la France, au delà en deçà de Paris. On profite des fautes de certains commissaires, on les exagère à dessein, pour les présenter comme le résultat des plans du gouvernement central. Les légitimistes gagnent du terrain, et les populations rurales, trompées, abusées, se prêtent à des manœuvres d'où sortiront des choix déplorablement. Des hommes connus pour leur dévouement à la République seront repoussés, et à leur place on nommera, comme représentant l'ordre, des hommes tarés, des fonctionnaires de l'ancien gouvernement, des hommes à qui il n'a manqué pour être pritchardistes que d'être à la chambre. L'ordre cependant n'est assuré qu'au prix de nominations sincèrement républicaines. Les noms suspects seront, s'ils sont préférés, comme autant des brandons incendiaires, et tout notre avenir sera remis en question, s'il n'est confié à des citoyens dont les antécédents ne sont pas hostiles au nouvel ordre de choses.

— Au commencement de la grande solennité patriotique qui a eu lieu hier, M. Arago, ministre de la guerre, a adressé les paroles suivantes aux colonels des différentes légions et des détachements de l'armée, aux chefs de bataillon de la garde nationale mobile, aux colonels de la garde républicaine et de la garde civique, tous accompagnés de leurs porte-drapeaux, rassemblés pour recevoir leurs drapeaux :

« Citoyens colonels des gardes nationales et de l'armée,

« Le gouvernement provisoire va confier ces drapeaux à votre honneur et à l'honneur des citoyens et des soldats que vous commandez.

« Que ces couleurs républicaines dont l'histoire consacre les glorieux souvenirs rappellent partout à vos yeux l'image vivante de la France libre et régénérée.

« Que vos cœurs se pénètrent de la sainte devise de la République devenue désormais l'immortelle foi de la patrie.

« Si cette patrie avait besoin de vos bras, que ce drapeau serve de guide à votre courage.

« Qu'il soit, au sein de la paix, un symbole de discipline et d'ordre, un signe de ralliement pour la défense de ces grands principes,

que la révolution a proclamés, que la République vivifiera.

« Citoyens soldats, soldats citoyens, tous enfants du peuple, également chers au peuple ; portez avec orgueil cet emblème de la force et de la grandeur du peuple armé.

« Il est pour la République un gage d'union et de puissance, pour tous les peuples libres une garantie d'alliance et d'amitié, et pour les peuples qui sont encore opprimés une espérance d'affranchissement.

« Colonels, au nom de la République, nous prenons à témoin Dieu et les hommes que vous jurez fidélité à son drapeau.

Les colonels ont répondu en levant leur épée : « Nous le jurons ! Vive la République ! »

— Hier, après avoir défilé devant le gouvernement provisoire à l'arc de triomphe, les délégués du Luxembourg, conduits par le citoyen Lagarde, leur président, et les délégués des ateliers nationaux, ayant à leur tête le citoyen Emile Thomas, commissaire de la République, et les sous-directeurs Jaime, Delisle, Gonsalin et Pierre Thomas, se sont réunis par un élan spontané de fraternisation. Des paroles sympathiques ont été échangées ; et, mettant de côté toute doctrine spéciale, oubliant toute question des personnes et des systèmes, le cortège fraternel des travailleurs s'est rendu au bureau central des ateliers nationaux, au parc de Monceaux, accompagné d'un grand nombre d'élèves des écoles Polytechnique, Centrale, de Saint-Cyr, d'Alfort, de la Marine, des Arts et Métiers.

Là, d'une voix unanime, on convient de se porter à l'Hôtel-de-Ville pour y sceller l'union fraternelle qui venait d'être jurée. Prévenu par le citoyen Thomas, le citoyen Buchez va recevoir la députation ; il parcourt les rangs, donnant la main à chacun et leur faisant entendre de nobles paroles où des leçons de la plus haute morale se mêlent aux plus chaleureux élan du cœur.

« Le travail honore l'homme, dit-il, mais le travail ne vaut que par la fraternité, par le dévouement, par l'abnégation ; de même que le père de famille travaille pour ses enfants, de même, dans la grande œuvre sociale où nous sommes engagés, il faut nous oublier nous-mêmes et ne voir que le bien de tous.

« Nos efforts passés, nos labeurs actuels sont le patrimoine de nos descendants ; c'est pour cela qu'ils sont grands, honorés, et qu'ils dureront.

« Arrière donc la vanité humaine ! arrière donc l'amour de soi !

« C'est peu d'avoir raison, il faut savoir accepter la vérité qui vient des autres, il faut surtout savoir reconnaître ses erreurs ; avouer qu'on s'est trompé, c'est avouer qu'on est homme. »

Des acclamations unanimes ont accueilli ces paroles.

A peine le citoyen Buchez est-il rentré, que tout le cortège se porte en ordre vers l'arbre de la liberté ; un cercle se forme, tous les fronts se découvrent, et le chant des travailleurs, entonné par l'un des assistants, est répété en chœur par toute la députation.

(Correspondance du 22 avril.)

Paris offre aujourd'hui un spectacle curieux et intéressant. De toutes parts, sur toutes les places, à tous les coins de rue, dans tous les passages, on ne voit que gens préoccupés de cette grande et nationale affaire des élections ; sur cent conversations qui s'engagent entre passants, quatre-vingt-dix-neuf, sans exagération, réfléchissent cette même et universelle préoccupation. Des milliers de listes circulent, s'entrevoient ou viennent se fixer sur un mur, entre vingt professions de foi signées de noms inconnus et les proclamations du gouvernement provisoire. Ça et là, malgré la pluie qui n'a pas cessé de tomber à flots depuis ce matin ; des groupes se forment, et là les orateurs de pérorer et beaucoup de prêcher pour leurs amis ou les amis de leurs amis ; mais ils ont généralement peu de succès. Les listes inspirent plus de confiance que les discours en plein vent, et c'est justice ; car toutes ont subi le contrôle plus ou moins sérieux d'une discussion publique dans l'un des mille clubs de la capitale. Cependant, dans beaucoup de groupes, on voit improviser de nouvelles listes formées, du commun accord de tous les assistants, de noms empruntés à plusieurs listes imprimées.

Chacun dit son avis, exprime d'un mot sa répugnance ou sa préférence pour tel ou tel candidat, et un secrétaire tient la plume et écrit sur son genou. Ce qu'il y a d'admirable et en même temps de désespérant pour les adversaires du suffrage universel, c'est que tout cela se fait le plus pacifiquement du monde. On repousse à l'envi toutes les excitations ; le moindre cri de nature à répandre l'inquiétude ou à troubler l'ordre est aussitôt réprimé. Demain, les travailleurs doivent se réunir au Champ-de-Mars pour conférer une dernière fois entre eux et arrêter leur liste définitive ; l'annonce de cette réunion n'inspire la moindre alarme à personne, tant nous avons fait de progrès depuis huit jours ; aussi les meneurs sont-ils désappointés, et, bon gré, mal gré, se résignent-ils à voir se passer dans le calme et la liberté le grand acte électoral.

Pièces officielles.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE AU PEUPLE, A LA GARDE NATIONALE ET A L'ARMÉE.

L'unité du peuple, de la garde nationale et de l'armée, qui est la pensée du gouvernement et la nécessité de la République démocratique, est désormais accomplie. La journée d'hier a montré aux yeux ce qui était dans les cœurs. Il n'y a plus qu'un peuple ; ce peuple est confondu et armé pour défendre la République.

Citoyens ! ne vous étonnez pas qu'un cri de joie et de reconnaissance unanime de tous les membres du gouvernement réponde à ces millions de cris du peuple innombrable qui a passé hier devant nous, en présentant d'une main les armes au gouvernement, en faisant de l'autre main le geste du serment à la République.

Jamais la royauté ni l'Empire n'ont assisté à une semblable revue ; car c'étaient des armées qui passaient devant eux ; ici c'était un peuple ! Et le peuple n'avait qu'une âme, et cette âme c'était la fraternité ! Cet arc de triomphe élevé à la mémoire d'un conquérant se répétait devant cette multitude ; le génie militaire du conquérant s'effaçait devant le génie du peuple. C'est le caractère du grand

mouvement que nous accomplissons. Les individualités disparaissent, le peuple grandit.

Nous voudrions conserver à la postérité la fidèle image de ce grand jour fraternel; cette forêt flottante de baïonnettes que seize heures n'ont pas suffi pour écouler au pas de charge; ces fleurs, ces pavillons, ces rameaux au bout des fusils, symboles de paix dans la force; ces bataillons accourus des villes et des villages les plus éloignés, avec une partie de leur population; ces régiments composés de nos fils et de nos frères, rentrant dans la capitale réconciliés et entrelacés dans les groupes armés ou désarmés du peuple; ces visages qui ne respiraient que la concorde, la confiance, la sérénité de l'ordre et de la liberté; ces cris dont pas un seul n'a été un cri de haine ou d'alarme; cette unanimité d'adhésion à quelques citoyens modestes et laborieux chargés par les circonstances de veiller au salut de tous; ce recueillement enfin, en rentrant aux flambeaux dans les rues de Paris spontanément illuminées comme pour prolonger plus avant encore dans la nuit ce jour trop court pour laisser contempler l'armée pacifique de la fraternisation! Conservez du moins cette image dans vos cœurs! L'Europe et la France le sauront demain: l'Europe, pour mesurer l'incommensurable puissance d'une nation qui, dans une seule ville, peut armer 300,000 hommes en une nuit; la France, pour se réjouir de l'esprit qui anime l'universalité de sa capitale, et pour dissiper les craintes que les ennemis de la République pourraient répandre contre la raison et la popularité de la République.

Vous l'avez vu, citoyens! et la France le verra par vos yeux après vous!

Quand Paris armé est debout, tout s'abaisse et disparaît devant son attitude.

L'ordre est garanti.

La sécurité et l'indépendance de la représentation nationale sont assurées.

La propriété et la famille sont sacrées.

Les industries sont libres.

Le crédit remonte.

Le numéraire, renfermé par la défiance, reparait.

Le travail, cette propriété des travailleurs, est créé par le gouvernement entouré d'institutions protectrices des droits du plus pauvre et du plus faible.

La fraternité ne sera pas seulement une cérémonie, elle sera la loi.

La République, impérissable dans sa force et invariable dans sa marche, continuera la Révolution, mais la continuera au profit de tous; elle sera une comme vous avez été un. Donnez-lui le temps et la force, elle vous rendra la justice entre toutes les classes, l'égalité entre tous les intérêts, l'union entre tous les cœurs, l'influence au dehors, la sécurité au dedans.

Paris, le 24 avril 1848.

— Le président de la haute commission des études scientifiques et littéraires vient de publier au nom de cette commission une circulaire relative au développement de l'instruction primaire. Dans cette circulaire, la commission insiste sur la nécessité d'améliorer le sort des instituteurs primaires et de les mettre dans des conditions dignes de la haute mission qu'ils ont à remplir; elle demande que le ministre de l'instruction publique insiste près de la ville de Paris afin qu'elle témoigne par une manifestation éclatante de tout l'intérêt qu'elle porte aux progrès de l'instruction primaire. « Un tel exemple, dit la commission, inspiré par le républicanisme le plus pur, ne saurait manquer d'exciter dans tous les départements une émulation que le même mode d'encouragement pourrait soutenir.

« On doit s'attendre, continue la commission, à ce qu'une des premières mesures adoptées par l'assemblée dans le règlement de l'instruction nationale soit d'exiger de tous les enfants de la République, indistinctement, la justification de l'accomplissement de leur cours d'enseignement primaire, et c'est un principe que vous avez vous-même posé, Monsieur le ministre, dans votre circulaire du 27 février. Un diplôme délivré au nom du gouvernement attestera, sans doute, que les jeunes gens se sont acquittés de cette première obligation que l'ordre républicain leur impose. Que dès cette année un tel diplôme, puisque rien ne s'y oppose, soit donc accordé dans toutes les écoles primaires de la ville de Paris à tous les élèves qui l'auront mérité. »

La commission propose en outre la création d'un certain nombre de bourses d'apprentissage dont la distribution aurait lieu dans une fête donnée au Champ-de-Mars. Les élèves des salles d'asile, des écoles primaires seraient réunis, et ceux qui auraient obtenu le meilleur rang dans le concours pour l'obtention des diplômes les recevraient solennellement, ainsi que la bourse d'apprentissage.

Ces diverses propositions de la commission ont reçu l'approbation du ministre, et il sera prochainement pourvu à leur réalisation.

— Le gouvernement provisoire,

Voulant signaler par des actes de clémence le glorieux événement qui vient de s'accomplir,

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Décree ce qui suit :

Art. 1^{er}. Amnistie est accordée à tous sous-officiers, brigadiers, caporaux et soldats des troupes de terre qui sont en état de désertion, et aux jeunes soldats appelés au service qui n'ont pas rejoint le corps auquel ils étaient destinés.

Sont compris dans ces dispositions les déserteurs et insoumis qui, ayant été arrêtés ou s'étant présentés volontairement, n'ont pas été jugés et condamnés définitivement au jour de la publication du présent décret.

Art. 2. Pour profiter de l'amnistie, les déserteurs et insoumis seront tenus de se présenter, à l'effet de formuler leur déclaration de repentir, devant l'une des autorités militaires voisines du lieu où ils se trouveront, et qui seront désignées à cet effet par le ministre de la guerre.

Cette déclaration devra être faite avant l'expiration des délais ci-après, qui compteront à partir de la date du présent décret, savoir :

Deux mois pour ceux qui sont dans l'intérieur de la République;

Trois mois pour ceux qui sont en Corse;

Six mois pour ceux qui sont hors du territoire français, mais en Europe ou en Algérie;

Un an pour ceux qui sont hors d'Europe.

Et dix-huit mois pour ceux qui sont au-delà du cap de Bonne-Espérance ou du cap Horn.

Art. 3. L'amnistie est entière, absolue et sans condition de servir pour les déserteurs ou retardataires qui se trouvent dans un des cas suivants :

1^o Pour les insoumis qui appartiennent à l'une des classes de 1821 et suivantes, jusques et y compris celle de 1833, ou qui se sont engagés volontairement antérieurement au 31 décembre 1833;

2^o Pour les déserteurs qui ont été admis sous les drapeaux, à quelque titre que ce soit, antérieurement au 31 décembre 1836;

3^o Pour les déserteurs et insoumis actuellement mariés ou veufs, ayant un ou plusieurs enfants, ou bien âgés, à la date du présent décret, de plus de trente-six années;

4^o Pour les déserteurs et insoumis qui se trouveraient, à la date du présent décret, dans l'un des cas d'exemption prévus par l'article 13 de la loi du 21 mars 1832;

5^o Pour les déserteurs auxquels il ne reste pas, à la même date du présent décret, plus d'une année de service à faire pour atteindre le terme de leur libération.

Art. 4. Les déserteurs ou insoumis amnistiés auxquels les dispositions de l'art. 3 du présent décret ne sont point applicables seront tenus d'entrer dans un des corps de l'armée pour y faire le temps de service auquel ils sont astreints par la loi, temps dans lequel celui de leur absence ne sera pas compté.

Art. 5. Les dispositions du présent décret ne pourront, en aucun cas, être appliquées :

1^o Aux détenus ou insoumis qui, n'ayant pas profité de l'amnistie en temps utile, seraient arrêtés ou se présenteraient après les délais fixés par l'art. 2 ci-dessus;

2^o Aux déserteurs et insoumis qui, au moment de la publication du présent décret, auraient été condamnés pour désertion par jugement définitif. Ceux des déserteurs et insoumis qui ne sont pas dérogés de l'obligation de servir, et qui, après avoir profité de la présente amnistie et avoir pris leur feuille de route pour rejoindre un corps, ne se rendraient pas à leur destination dans les délais fixés par les règlements, resteront sous le poids de la législation relative à la désertion et à l'insoumission, et seront considérés comme déserteurs ou insoumis par récidive.

Art. 6. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

— Par arrêté du ministre des finances,

L'ancien palais des Papes, à Avignon, et ses annexes; le bâtiment de l'Entrepôt des douanes, à Orléans, et ses annexes; les bâtiments désignés sous le nom de *Magasins Laferrère*, rue Bertonnière, à Saintes; les bâtiments de l'ancienne église de Sainte-Marie, rue d'Auvergne, à Alais (Gard), et ses annexes; le magasin de l'Entrepôt des douanes, à Abbeville, pourront recevoir les marchandises déposées contre récépissé transmissible par voie d'endossement, en vertu du décret du 21 mars et des arrêtés des 21 et 26 du même mois.

— M. le ministre de la justice vient d'adresser aux procureurs-généraux près les cours d'appel une circulaire par laquelle il leur fait savoir que le décret portant abolition de la peine de l'exposition publique doit nécessairement avoir pour effet de faire cesser l'application de cette peine dans tous les cas où elle aurait été infligée par des arrêtés passés en force de chose jugée et qui n'auraient pas encore été exécutés.

Le 3^e numéro de la *Revue Rétrospective* vient de paraître; cette publication est destinée à devenir l'un des documents les plus curieux et les plus instructifs auxquels devront puiser ceux qui se donneront la tâche de retracer l'histoire des huit dernières années que nous venons de traverser; grâce aux révélations dont elle abonde, on pourra y montrer sous leur vrai jour une foule de personnages mal connus jusqu'à présent et partant mal jugés. Ce ne sont point là des commérages, des conversations plus ou moins fidèlement rapportées, des anecdotes plus ou moins arrangées, comme on en a tant répandu à une autre époque sous le titre de *Mémoires* de M. un tel ou de M^{me} une telle; ce sont des pièces authentiques, toutes revêtues de la signature de leurs auteurs. Le numéro que nous avons aujourd'hui dans les mains est rempli de lettres toutes plus dignes les unes que les autres d'être offertes à la curiosité publique. Ce n'est cependant point à cette partie de la publication que nous ferons nos premiers emprunts. Il nous paraît plus opportun de jeter au vent de la publicité, avant toute chose, les noms de quelques familiers des fonds secrets des affaires étrangères. La liste en est nombreuse, trop nombreuse, pour que nous puissions la publier intégralement. Nous devons, à notre regret, nous en tenir à une rapide analyse.

ANNÉE 1840.

Ancien cabinet des postes (ancien cabinet noir), 4^e trimestre, 20,402 f. 80 c.; Rio, publiciste, 5^e et 4^e trimestre, 500 f.; prince de la Paix, 2^e trimestre, 2,500 f.; comtesse de Bassompierre, sœur de l'amiral de Rigny, 4^e trimestre, 1,500 f.; marquis de Gabric, traitement, 4^e trimestre, 2,010 f.; Augustin Thierry, 4^e trimestre, 150 f.; de Montmond, 9,000 fr.; d'Eckstein (7 mois; M. d'Eckstein a passé l'été hors de France), 9,500 f.; de Boile-Comte, traitement supplémentaire, 2^e semestre, 2,500 f.; duchesse de Rovigo, secours, 4^e trimestre, 500 f.; Taylor, idem, 1,500 f.; Léon de Laborde, traitement d'inactivité, 4^e trimestre, 750 f.; Vern, ancien secrétaire du cabinet, novembre et décembre, 55,555 f.; nettement, ancien chancelier du conseil-général à Londres, 4^e trimestre, 575 f.; Capefigue, idem, 1,500 f.; Méchin, indemnité annuelle, 4^e trimestre, 750 f.; Maurice d'Hauterive, traitement provisoire, 4^e trimestre, 500 f.; Lingay, pour l'année, 6,000 f.; Caze, ancien agent en Espagne, 4^e trimestre, 1,500 f.; Heine, publiciste, 800 f.; Desaugiers, pension complémentaire, 2,352 f.; His, secrétaire à Constantinople, 1,000 f.

EXERCICE 1842.

Pensions de l'ancien cabinet des postes, 79,893 f.; comtesse de Rayneval, pension 12,000 f.; chevalier de Gaussen, pension 4,000 f.; Trécourt, pension 2,000 f.; Berly, pension 500 f.; M^{me} de la Bartrie, fille d'un agent secret de Louis, pension 15,900 f.; baron de Marcul, pension supplémentaire 2,000 f.; Derages père, 1,000 f.; M^{me} de Champagard, veuve d'un ancien agent 500 f.; M^{me} Durinsseau, 500 f.; Dubouzet, 6,000 f.; Sérurin, 20,000 f.; baron Méchin, 5,000 f.; baron de Cabre, 6,400 f.; Dirat, ancien agent secret, 2,400 f.; M^{me} Haut, fille d'un ancien ministre, 2,000 f.; Théologie, ancien secrétaire de l'ambassade turque, 2,400 f.; Langallerie, fils d'un ancien officier suisse, 4,200 f.; comtesse de Gestas, 700 f.; M^{me} de Vins, 700 f.; Ornano, ancien conseiller-général, 2,000 f.; M^{me} Danery, veuve d'un consul-général, 700 f.; docteur Weil, rédacteur du *Courrier allemand*, 16,582.50 f.; Cabarrus, attaché au ministre, 1,200 f.; Fenillet, chef du protocole, 2,000 f.; Lefebvre de Bécourt, 15,850 f.; Schneider, attaché au ministère, 1,800 f.; marquis de Rumigny, 20,000 f.; Heine, écrivain allemand, 4,800 f.

ANNÉE 1844.

Prince Gustave de Suède, dotation stipulée à Aix-la-Chapelle, 40,000 f.; M^{me} de la Bartrie, pour six mois, 450 f.; M^{me} de Bonnav, pour l'année, 1,200 f.; M^{me} de Fleury, veuve d'un ancien conseiller-général, 500 f.; M^{me} de Champagard, veuve d'un consul-général, 1,500 f.; Dirat, ancien agent, 2,400 f.; Garabed, prêteur arménien, 720 f.; Stéphanopoli, ancien agent sans emploi, 1,200 f.; Dargainaratz, ancien introducteur des ambassadeurs, 1,000 f.; Menou, ancien secrétaire aux Etats-Unies; Feuillet, chef de protocole, allocation particulière, 2,000 f.; Alex. Martin, ancien ministre, allocation particulière, 6,000 f.; Deserre, employé, 2,000 f.; Klindworth, 6,150 f.; Faugère, employé, traitement supplémentaire, 1,000 f.; M^{me} Fabreguette, veuve d'un conseiller-général, 700 f.; la Fresange, secrétaire de légation, 5,000 f.; Pellissier, agent en Barbarie, 2,000 f.; marquis de Dalmatie, allocation particulière, 8,000 f.; de Lambert, sous-directeur des consulats, indemnité pour perte, 791 f. 67 c.

ANNÉE 1845.

Marquis de Cabre, subvention autorisée, 6,400 f.; vicomtesse Nettemberg, veuve du chancelier du consulat-général à Londres, 800 f.; Gors, ancien secrétaire à Sainte-Hélène, 2,000 f.; Schmeide, employé, 1,800 f.; Klindworth, 6,950 f.; marquis de Dalmatie, 1,000 f.; Sawowich, almanach bulgare, 4,000 f.; Fontanes, allocation provisoire, 3,600 f.; Bellocq, ancien ministre pléipotentiaire, indemnité, 1,000 f.

ANNÉE 1846.

Dirat, ancien agent secret, 2,400 f.; veuve Nettement, 800 f.; Lagoanère fils d'un ancien consul, 1,200 f.; Damaschino, 1,500 f.; Borel de Bretzel, mission en Grèce, 2,600 francs; Masson, employé à la légation d'Athènes, pour deux ans, 4,000 f.; Xavier Raymond, à 500 f. par mois, 1,000 f.; marquis de Dalmatie, 20,000 f.; vicomte de Ségur, pension, 4^e trimestre, 1,000 f.

EXERCICE 1847.

Feuillet, chef de protocole, supplément, 2,000 fr.; comte Pontois, pension provisoire, 6,500 fr.; le marquis de Dalmatie, allocation particulière, 20,000 f.; M. Havas, pour service extraordinaire de correspondance, 3,190 f. 15 c. *Légion d'Honneur*, décorations données à des étrangers, 3,858 f.; la marquise de Loulé, subvention accidentelle, 6,000 f.; de Lambert, décompte de sa pension, 5,750 f.; d'Hailly, ancien secrétaire, supplément de pension, 3,600 f.; le colonel Gartner, frais de correspondance, 2,000 f.

Presque tous les noms ci-dessus figurent sur tous les exercices, le plus grand nombre pour les mêmes sommes, d'autres pour des sommes diverses, et si l'on s'amuse à faire quelques additions, on trouve par exemple que dans ces cinq années M. Lingay a reçu 39,000 f. comme hommes de lettres, indépendamment de ce qu'il touchait, d'ailleurs, en d'autres qualités; M. Capefigue, environ 50,000 f.; M. Heine, autre écrivain, la même somme à peu près; M. le marquis de Dalmatie, pas moins d'une cinquantaine de mille francs à titre d'allocations particulières, etc., etc., etc.

Au nom du sieur Klindworth, porté pour 6,950 fr., l'auteur de la *Revue* a annexé la lettre suivante, qui fait connaître la nature de l'emploi de ce pensionnaire :

« Monsieur le président du conseil, mon père me charge de transmettre à votre excellence les renseignements suivants.

« Une personne qui vit depuis de longues années dans une assez grande intimité avec M. Thiers a eu l'autre jour avec ce personnage un entretien dont voici les points les plus saillants.

« M. Thiers a dit : « Le pays marche à pas de géant à une catastrophe qui éclatera, ou avant la mort du roi, si ce prince avait une vieillesse longue, ou quelque temps après la mort du roi. Il y aura guerre civile, révision de la charte, et peut-être un changement de personnes en haut lieu. Le pays ne supportera pas une régence, à moins qu'on ne fasse quelque chose de grand pour relever la nation. Le roi Louis-Philippe n'a rien fondé. Il laisse à sa famille la tâche la plus ardue pour son maintien. Si Napoléon II vivait encore, il remplacerait sur le trône le roi actuel. Pour mon compte, je suis dégoûté de tout et ne veux rien. L'Europe trouvera encore cette nation sur son chemin. Jusqu'à la mort du roi il n'y a rien à faire. Il faut que Guizot reste. Seulement il faut l'empêcher de donner suite à son rapprochement avec les puissances continentales. Nous devons lui imposer la politique qu'il doit suivre à l'étranger, lui faire peur de la chambre et du pays. C'est pour cela que je monterai à la tribune et que je le combattrai à outrance aussi bien pour la question d'Italie que pour la question de Suisse. »

« Mon père garantit à votre excellence l'exactitude des renseignements qui précèdent, et vous prie de vouloir bien lui en garder le secret.

« Daignez agréer, etc.

Signé AGNÈS DE KLINDWORTH.

« Le 21 janvier 1848. »

Afrique française.

L'*Abeille de l'Atlas* annonce que l'Ouarencenis est en insurrection, et que M. le capitaine Fénélon, chef du bureau arabe de Milianah, aurait été enlevé; cette dernière nouvelle est sans le moindre fondement. Il y a eu quelques agitations dans ce pays, mais elles ont été comprimées par M. le général Marey.

Chronique.

Il s'est formé depuis quelques jours dans notre ville une société de jeunes gens de dix-sept à vingt ans. Ces jeunes patriotes ont pour but de propager parmi eux les principes républicains et de se former aux fatigues que pourrait amener pour tous une guerre quelconque; à cet effet, ils s'affilient aux clubs divers de notre ville et demandent à avoir le gymnase militaire à leur disposition. La jeunesse intelligente qui a de telles pensées est digne de la France.

— Avant-hier, un ouvrier en soie, que le manque d'ouvrage avait fait sablonnier, marchait avec sa benne pleine sur la bande d'un bateau, quand, le pied lui ayant glissé, il est tombé sur l'arête de cette bande et s'est fait d'assez graves contusions au côté gauche.

— Un bon vieillard de la Croix-Rousse, après quelques libations un peu trop fortes, allait hier voir un de ses parents dans la rue Bonneveau. Sa tête n'ayant pu garder son équilibre, il est tombé et a roulé tout un étage; le coin d'une marche d'escalier lui a fait une blessure assez grave à la tête.

— On a transporté hier à l'Hôtel-Dieu un individu qui avait reçu un coup de talon de botte à l'œil dans une rixe dont il était acteur sur la place du Concert.

— Les commissaires du gouvernement provisoire dans le département du Rhône vont demander au gouvernement l'application immédiate au département du Rhône du décret qui supprime à Paris les droits sur la viande et les remplace par d'autres impôts.

— Le 22 courant, à sept heures du matin, le citoyen Cointot, postillon, menant boire ses chevaux dans l'abreuvoir de Saint-Laurent, à Mâcon, a été entraîné par les eaux avec ses trois chevaux. Le malheureux laisse une femme et une enfant en bas âge.

— On écrit de Besançon au *Journal de la Côte-d'Or* :

« Vraiment notre siècle est le siècle des révolutions. La semaine dernière les jeunes demoiselles du Sacré-Cœur se sont insurgées contre leurs institutrices. On ignore encore quels étaient la cause et le but de cette révolte; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles appelèrent à leur secours les lycéens, dont l'établissement n'est séparé que par un mur de l'institution du Sacré-Cœur. Les jeunes citoyens internes se firent un devoir de voler au secours des jeunes filles dans le malheur. Ils arrivèrent, et tout fut bientôt apaisé. Jeunes gens et jeunes filles sortirent bras dessus bras dessous du pensionnat, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on parvint à rattraper les colombes fugitives. »

— Un fait grave vient d'être constaté par l'autorité judiciaire d'Avignon.

Mercrredi soir, 19 avril, M. le juge d'instruction du tribunal civil d'Avignon, assisté du commissaire près le même tribunal, s'est transporté à l'usine exploitée par M. Montagnac, d'Avignon, située sur le territoire de la commune de Védènes. On a fait une perquisition dans ladite usine pour parvenir à la constatation du délit de fabrication de cartouches, qui avait été signalé à l'autorité.

Après de minutieuses recherches, on est parvenu à saisir dans l'habitation du concierge dudit établissement les objets nécessaires à la fabrication des cartouches, tels que mandrin, poudre, plomb, cuiller en fer propre à fondre du plomb. On a trouvé aussi un certain nombre de balles. Procès-verbal de saisie a été dressé sur les lieux contre le sieur Morel, concierge de l'établissement. Une instruction est commencée.

Au citoyen rédacteur du CENSEUR.

X..., le 20 avril 1848.

Citoyen rédacteur,

Ce n'est qu'aujourd'hui que j'ai eu connaissance de la lettre de M. le recteur de l'académie insérée dans votre numéro du 16 avril. Il n'y a que peu de mots à y répondre.

Dans notre assemblée du 11 de ce mois, notre président demanda que les instituteurs qui auraient reçu les circulaires en question levasent la main. Sur trente-deux présents, onze ou douze seulement affirmèrent les avoir reçues en copie conforme, sans que M. le recteur y ait ajouté un mot. Ce sont là des chiffres exacts qui parlent aussi haut que des dates précises.

Que signifient ces erreurs, ces omissions, ces préférences? Nous ne savons... Du reste, M. le recteur lui-même n'oserait affirmer qu'aucun instituteur n'aurait été oublié par les personnes qui ont mis leurs soins à ce travail.

Tout à l'heure, j'ai parlé d'une vingtaine d'omissions pour Lyon seulement (et, si M. le recteur le désire, nous citerons des noms). Notre académie existe et est payée par l'Etat pour faire son service; elle a ses registres où tous les membres de l'instruction publique de son ressort sont ou doivent être inscrits. Eh bien! nous n'hésitons pas à le dire, oublier un seul instituteur est une coupable négligence; c'est manquer à son devoir, surtout au moment où une monarchie corrompue tombe, écrasée par le peuple sublime, pour faire place à la République. Car, si alors en France tout prend une autre direction, l'instruction populaire ne peut, ne doit rester stationnaire.

Les instituteurs primaires touchent de bien près au peuple; ce sont eux qui élèvent ses enfants. Ils connaissent ses misères et ses

souffrances, et ils ont su les partager avec le peuple. Les premiers, ils ont salué avec joie et sans arrière-pensée et la révolution de février et notre jeune République.

Mis de côté par le gouvernement déchu, malgré les services qu'ils ont rendus, pouvant à peine vivre d'un bien mince salaire, malgré leur travail pénible, voudrait-on faire un crime aux instituteurs de ce qu'aujourd'hui ils sont impatients de se ranger sincèrement autour du gouvernement républicain, qui dit : Justice à tous, justice enfin à ceux qui, dans leur modeste sphère, élèvent et instruisent les enfants du peuple de la France républicaine ?

En résumé, rien de ce que nous vous avons signalé dans notre lettre du 11 courant n'est démenti, à savoir :

- 1° A Lyon, quelques instituteurs seulement ont reçu un mois après la copie conforme de ces circulaires.
 - 2° Las de se voir négligés, oubliés, ils se sont rendus spontanément chez le citoyen Arago pour lui protester de leur dévouement à la République, à la sainte cause du peuple.
 - 3° Que l'ancien recteur, que le comité supérieur dont l'ancien ministre Jayr était le président, ont violé indignement la loi en retenant dans les cartons les instructions des instituteurs communaux, en en détruisant quelques-unes. Les preuves sont entre nos mains, et sous peu nous les produirons.
 - 4° Enfin, que des instituteurs qu'on appelle les frères se sont absentés.
- Que M. le recteur crie avec nous : *Vive la République* ! Qu'il nous ouvre la carrière nouvelle, nous l'y suivrons avec dévouement, avec respect. Missionnaires de l'intelligence, il nous trouvera fidèles au parti dans nos écoles, disposés tous à renoncer à nos heures de loisir et à nos jours de congé pour prendre nos fusils et nous mettre dans les rangs de la garde nationale, veiller avec elle à la cité et au maintien éternel de la République.
- Salut et fraternité. UN INSTITUTEUR RÉPUBLICAIN.

AU PEUPLE LYONNAIS.

Citoyens,

Les commissaires du gouvernement provisoire dans le département du Rhône reçoivent du gouvernement la dépêche suivante :

« Hier a eu lieu la distribution des drapeaux. Rien ne peut donner une idée de cette gigantesque solennité, même la première fédération d'immortelle mémoire.

« Confondue dans un même élan patriotique, ne poussant que le seul cri : *Vive la République* !... toute la population, garde nationale, armée, femmes, enfants, a défilé devant le gouvernement provisoire.

« Jamais principe n'a reçu une pareille sanction. Le jour n'a pas suffi. Le défilé s'est achevé à la clarté des torches et des feux de Bengale.

« Les départements répondront à ce magnifique élan, et la France sera la plus heureuse comme la plus formidable des nations. »

Vive la République !

Fait à Lyon, le 23 avril 1848.

« Les commissaires du gouvernement provisoire dans le département du Rhône, MARTIN BERNARD, EMMANUEL ARAGO. »

Condition des soies du 22 avril. — Ouvrées, 11 ballots. Grèges, 2 ballots. Dernier numéro, 282.

Spectacles du 24 avril 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Une Fille terrible, vaudeville. — Mort de Klébert, mimodrame.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — La Closerie des Genêts, drame en cinq actes et onze tableaux.

Nouvelles diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

« Nous apprenons de source certaine que le cabinet prussien prépare en ce moment une nouvelle organisation du grand-duché de Posen, organisation essentiellement favorable à la nationalité polonaise.

« Les districts allemands qui forment un demi-cercle autour du grand-duché devront en être séparés et seront annexés aux provinces limitrophes allemandes. Le reste du grand-duché formera désormais un état à part, que le roi de Prusse gouvernera séparément, comme grand-duc, selon une constitution spéciale. Dans cet état, l'organisation sera entièrement polonaise : milices à part, trésor distinct, ministres locaux, langue officielle, tout sera polonais. »

— Le bruit a couru à Strasbourg, dans la journée de mercredi, que le chemin de fer badois était intercepté du côté d'Offenbourg, par les ordres du gouvernement badois lui-même. Aucun convoi descendant n'est arrivé à Kehl dans la journée, et l'on prétend même avoir entendu une fusillade dans la direction d'Offenbourg.

ROUEN. — Dimanche dernier, le cadavre du sieur Fougué (Pierre), âgé de vingt-sept ans, employé par M. Riancourt, sous-commissaire du gouvernement pour les cantons de Lillebonne et de Bolbec, a été découvert dans un bois, sur la route de Lillebonne à Saint-Romain, à la côte de Saint-Jean-de-Folleville.

Ce malheureux jeune homme, évidemment victime d'un assassinat, a reçu environ vingt coups de couteau à la poitrine. L'auteur de ce crime est inconnu.

Fougué avait disparu le 15 de ce mois, à neuf heures et demie du soir, et n'a pas été vu depuis. On ignore quand le crime a été commis. La justice instruit.

— Une députation des diverses sociétés de secours mutuels israélites de Paris, ayant à sa tête le grand-rabbin du consistoire central et le grand-rabbin de Paris, est venue apporter au gouvernement provisoire l'expression de son dévouement et présenter à la République une offrande patriotique de 1,275 fr.

Cette députation, reçue par M. Buchez, adjoint au maire de Paris, qui lui a adressé quelques paroles d'un sentiment élevé et généreux, d'un patriotisme éclairé, s'est retirée en criant : *Vive la République* !

— Les Français résidant à Vienne (Autriche) ont envoyé au gouvernement provisoire de la République une adresse d'adhésion, ainsi que le montant d'une souscription ouverte entre eux au profit des ouvriers de Paris sans travail.

— M. de Metternich, après avoir traversé en fuyant le nord de l'Allemagne, poursuivi par les malédictions et les colères de l'Autriche, vient d'arriver en Angleterre, car il paraît que c'est là que se donnent rendez-vous tous les pouvoirs déchus. Le comte de Montemolin attendant l'heure de rentrer en Espagne à la suite du triomphe de l'absolutisme, préparé du reste avec le plus humble désintéressement par les ministres de l'innocente Isabelle ; Louis-Philippe chassé par la révolution du 24 février, le prince de Prusse chassé par la révolution du 19 mars, Metternich chassé par la révolution du 14 mars, celui-là de Paris, celui-là de Berlin, le dernier de

Vienne, tous les invalides de la réaction enfin sont réunis à Londres.

M. de Metternich est arrivé à Londres le 20 avril. Aussitôt qu'il a connu sa présence, l'ambassadeur d'Autriche, M. le comte de Dietrichstein, avec un empressement fort peu convenable, s'il l'a fait d'une manière officielle, autrement qu'à titre de relations personnelles et privées, est allé saluer l'illustre représentant de l'absolutisme et de tant de réactions qui se sont succédé depuis trente années en Europe. Ainsi, tandis qu'à Vienne on maudit jusqu'au souvenir de ce ministre usé dans les intrigues, flétri aux derniers jours de son administration par les massacres de la Galicie, de ce ministre, enfin, dont la seule présence à Vienne ferait éclater une nouvelle révolution, l'ambassadeur d'Autriche se hâte d'aller lui offrir ses compléments de condoléance. C'est peut-être fort diplomatique ; mais le peuple de Vienne pourrait bien trouver que M. de Dietrichstein pousse un peu loin les formalités de chancellerie.

Le duc de Wellington, ce qui est assez naturel de la part du complice de M. de Metternich en 1814 et 1815, le duc de Wellington, dès le jour de l'arrivée de l'ex-ministre autrichien, s'était rendu à l'hôtel qu'il habite, afin d'être reçu par son *vieil ami*, dit le *Times*. Le prince de Metternich et la princesse sa femme, qui l'accompagne, comptent garder le plus strict incognito. Il est en effet des noms qu'on ne peut pas proclamer impunément dans les pays libres de l'Europe. Ils ont pris le nom de M. et M^{me} Mittich. M. de Metternich ne compte, dit-on, rester que peu de jours à Londres. Il a le projet de s'établir à Clifton ou à Brighton.

— Parmi les lettres publiées par la *Revue Rétrospective*, nous en remarquons une signée *Génie*, qui prouve une fois de plus que, dans ses rapports avec les compagnies de chemins de fer ou du moins avec certaines d'entre elles, le gouvernement faisait passer les considérations politiques avant les considérations tirées de l'intérêt du trésor.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — CABINET.

« A M. le ministre des affaires étrangères, au château d'Eau.

« Monsieur le ministre, l'adjudication du chemin du Nord vient d'être faite : M. Rothschild en est adjudicataire, et la concession lui a été faite pour trente-huit ans. L'embranchement sur Fampoux lui a échappé. On me dit que la compagnie O'Neill (de Flers, Lesourd, etc., etc.) avait soumissionné avec un rabais de quarante-sept jours à la soumission de M. Rothschild. Voilà donc une affaire terminée. Je crois qu'on aurait pu et dû mieux faire, et que l'on se serait débarrassé de sérieuses difficultés pour l'avenir ; c'est ce que l'on saura plus tard. Vous croirez à peine que le soir M. Dumon marchandait encore sur les conditions de la concession, et qu'il voulait que M. Rothschild soumissionnât au-dessous de trente-huit ans.

« On me remet de la direction politique quelques dépêches que je vous prie de signer et que vous me renverrez. Je joins à ma dépêche une lettre de M. Capéfigue et toutes vos lettres particulières.

« Vos estafettes et vos courriers me sont arrivés très exactement, malheureusement un peu tard. Le *Journal des Débats* n'a pu se servir que pour son édition des départements de ce qui lui était destiné. Le *Messenger* aura ce soir son article, et certainement Bertin sera éclatant demain.

« Veuillez agréer, etc. Signé GÉNIE.

« 9 septembre 1847. »

— Ces jours derniers est arrivée dans la ville de Nancy une colonne de près de mille hommes, tant Polonais qu'Allemands. Leur entrée a été solennelle. Une partie de la garde nationale et des pompiers s'était portée au-devant d'elle, tambours et musiciens en tête. Cette colonne, étendards polonais et allemands déployés, a défilé sur la place du Peuple aux cris de *Vive la République* ! *Vive la France* ! cris auxquels on répondait par ceux de *Vive la Pologne* ! *Vive l'Allemagne* ! Une foule d'ouvriers s'étaient joints au cortège, et on n'avait jamais vu sur la place du Peuple une telle affluence.

— Le curé de Chabrignac (Corrèze) a été nommé lieutenant de la garde nationale. On doit se souvenir que M. Berthaud, évêque de Tulle, avait invité tous les membres du clergé de son diocèse à se faire inscrire sur les listes.

— Le célèbre compositeur de musique Donizetti est décédé le 9 à Bergame.

— Nous lisons dans le *Journal de Rouen* du 24 avril :

« Un triste accident est arrivé hier sur la ligne du chemin de fer du Havre, tout près de Beuzeville. Le nommé Charles Mortreuil, chauffeur-mécanicien, ayant eu l'imprudence de monter sur le marche-pied de la locomotive pendant que le train était en marche, est tombé et a eu la jambe et le pied gauche broyés par les roues de la machine.

« Ce malheureux, transporté à Rouen par le même convoi, a été conduit à l'Hôtel-Dieu, où il a subi l'amputation de la jambe. »

Cet accident montre la nécessité des plus grandes précautions dans ce service si difficile, si périlleux des chemins de fer.

Bourse de Paris du 22 avril 1848.

Les fonds ont éprouvé aujourd'hui de nombreuses variations, qui se sont terminées par une baisse de 75 c. sur le 5 et de 1 f. sur le 3, tandis que les actions de la Banque ont fermé en hausse de 18 f. Le 5 a ouvert à 61 75 ; il est tombé à 60 50, et il a fermé à 61 25. Le 3 0/0, ouvert à 44, est tombé à 39 50, et a fermé à 40 50.

Les bons du Trésor n'ont pas été cotés.

Les affaires, en général, ont été assez calmes.

	1 ^{er} cours.	Dernier cours.
Trois pour cent français.	41	40 50
Quatre pour cent français.	50	50
Quatre et demi pour cent.	61 75	61 25
Cinq pour cent français.	61 75	61 25
Quatre et demi pour cent belge.	61 1/2	61
Cinq pour cent belge (1842).	61 1/2	61
Récépissé Rothschild.	50 1/2	50
Cinq pour cent romain.	80	80
Cinq pour cent napolitain.	1170	1170
Banque de France.	1010	1010
Obligations de Paris.	50	50
Bons du Trésor.	50	50
Trois pour cent espagnol.	50	50
Banque belge.	50	50
Saint-Germain.	410	405
Versailles (rive droite).	400	400
Versailles (rive gauche).	400	400
Paris à Orléans.	495	500
Paris à Rouen.	512 50	510
Rouen au Havre.	472 50	470
Avignon à Marseille.	490	495
Strasbourg à Bâle.	80	80
Orléans à Vierzon.	225	230
Orléans à Bordeaux.	590	592 50
Chemin du Nord.	535	536 25
Paris à Strasbourg.	547 50	545
Tours à Nantes.	536 25	535
Paris à Lyon.	514 25	510

BOURSE DE LYON.
Cours des valeurs industrielles.
Le 21 avril 1848.

NOM DES VALEURS	DESIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ	DEBUT	DEBUT	COURS DE JOUR.
800	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,700		
2,000	Société riveraine d'assurance.	495		
2,000	Banque de Lyon.	1,400		
320	Bateaux à vapeur.	6,750		
500	Compagnie gén. de Lyon à Arles.	4,700		
200	Société lyonn. des transp. Rh.-Saône.	4,900		
200	Gondoles sur Saône p. marchandises.	10,000		
200	Compagnie de l'Aigle.	900		
1,000	Compagnie du Rhône.	430		
5,200	Canal de Givors.	7,225		
430	Chemins de fer.	16,000		
5,000	Lyon à Saint-Etienne.			
400	Id. Industrie des gérants.			
400	Id. Industrie des fond.			
5,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard.	6,500		
500	Fonderie de la Mulatière.			
	de l'Horme.	545		
	Bessège.			
14,485	Mines de houille.	1,025		
1,000	Compagnie générale.	830		
2,500	Obligations de ladite compagnie.	400		
5,000	Compagnie générale des frétoucs.	1,340		
430	Compagnie des mines des Lites.	2,050		
500	Compagnie du Villars.	1,600		
430	Ponts.	1,155		
200	Sur le Rhône.	220		
200	de la Feuillée.			
220	du Palais-de-Justice.			
1,790	de l'île-Barbe.			
	de Vaise.			
	de Couzon.			
1,500	Omnium.	4,190		
	Union lyonnaise.	490		
5,000	Moulin à vapeur de Perrache.	5,250		
	Gare de Vaise.	100		
	Terrains de Vaise.	500		
	Compagnie des Eaux de Villefranche.	550		

Nouvelles Etrangères.

ANGLETERRE.

Nos journaux et correspondances de Londres portent les dates du 19 et du 20.

Voici comment lord Brougham s'est expliqué mardi dernier, à la chambre des lords, sur le mobile des démarches qu'il a faites auprès du gouvernement provisoire de France afin d'obtenir la naturalisation :

« Quant à la demande que j'ai récemment faite au ministre de la justice du gouvernement provisoire de France, je l'ai faite uniquement pour la protection de ma propriété, et nullement avec l'idée de me dessaisir des droits et privilèges de sujet anglais. Il ne faut pas que cette demande fasse supposer que je suis favorable aux institutions républicaines, ou que j'aie changé en aucune manière les opinions que j'ai toujours eues à cet égard. »

Le *protection bill* a dû être lu pour la troisième fois et adopté à la chambre des lords le 20.

Le *Morning-Herald* somme le gouvernement anglais d'envoyer un renfort considérable à l'escadre de l'amiral Parker, dans la Méditerranée.

ESPAGNE.

On écrit de Madrid :

« Dans les cercles diplomatiques, il n'est question que de la fameuse note de M. Bulwer et de la réponse plus fameuse encore du cabinet espagnol. Ce dernier document est rédigé, dit-on, avec une véritable impertinence. On reproche à M. Bulwer d'avoir agi sans instructions de son gouvernement en consultant au ministère espagnol de suivre une marche plus modérée, et, dans le cas où le ministre anglais offrirait de nouveaux conseils sur les affaires intérieures de l'Espagne, le cabinet de Madrid aurait déclaré que la note serait renvoyée sans réponse.

« On s'entretient beaucoup à Madrid de la sorte de leçon de courage que la reine Isabelle vient de donner à son royal consort. Ré, comment le roi, montant un cheval un peu vif, se laissa démonter comme le premier venu. La reine, pour montrer sans doute que c'était à bon droit qu'elle avait le pas sur son époux, a voulu monter ce cheval, et a fait une longue promenade sans qu'il lui soit arrivé le moindre accident. On prétend que le royal consort a trouvé peu convenable cette prouesse de sa souveraine et maîtresse.

« Du reste, au point de vue de l'autorité royale, cette preuve de force pourrait bien ne pas sembler une preuve péremptoire. S'il s'agissait d'assister au cirque des Champs-Élysées, la reine d'Espagne pourrait avoir un titre sérieux ; mais pour gouverner l'Espagne c'est une autre affaire, et si bonne écuyère qu'elle soit, il ne faut pas désespérer qu'elle ne fasse un jour une chute par quelque écart de la population de Madrid. »

VALACHIE.

Des lettres de Bucharest (Valachie), en date du 12 avril, annoncent qu'on a découvert dans cette capitale une conspiration dans laquelle seraient compromises 180 personnes.

Le programme des conjurés était le suivant : changement du ministère et du système judiciaire, suppression du tribut payé à la Turquie, abolition de la censure et de la corvée, garde nationale, suppression de la noblesse, égale répartition de l'impôt.

Les boyards des classes inférieures étaient favorables à ce programme ; mais les boyards des classes supérieures, dit le *Mercure de Souabe*, ont résisté, et, de concert avec l'hospodar, ont dénoncé à Saint-Petersbourg le plan des conjurés.

Le czar a répondu qu'il ne souffrira aucune atteinte au *statu quo*.

SUISSE.

LUZERN. — Le grand-conseil a voté à une majorité de 61 voix contre 28 la suppression du riche couvent de Saint-Urbain, et à 66 la réunion du couvent de Rathhausen à celui d'Eschenbach. Cette loi sera soumise au veto du peuple.

D'après le rapport présenté au grand-conseil, la dette de l'état occasionnée par la guerre du Sonderbund s'élève à 6,097,127 fr. de Suisse. Dans le cas où la suppression des couvents serait rejetée par le veto du peuple, le gouvernement propose : 1° Que les coupables qui ont été déclarés responsables par le décret du 3 février soient condamnés à payer une contribution de 800,000 fr. 2° Les corporations religieuses contribueront pour la somme de 2,550,000 fr. 3° Tous les biens des corporations et couvents seront administrés par l'état. 4° Le reste de la dette sera payé par des contributions extraordinaires imposées aux communes, qui sont tenues pour le moment de fournir deux millions et demi payables en cinq termes.

BALE. — La *Gazette de Bâle* annonce qu'à l'approche des phalanges de Hecker, le colonel Frei a pris toutes les mesures afin de leur barrer le passage soit par la rive droite, soit par la rive gauche du Rhin. Une compagnie a bivouaqué dans la nuit du 18 au 19 aux frontières françaises ; trois compagnies stationnaient sur la rive droite du Rhin, au petit Huningue, à Riehen et vers Hornli. L'artillerie a été mobilisée.

La *Gazette nationale* fait remarquer que les troupes de Bâle-Campagne ont monté la garde à l'Hôtel-de-Ville de Bâle. Le fait est assez remarquable.

— Des lettres annoncent que le général Dufour se dirige sur le Vorarlberg avec un corps de 4,000 Suisses et quelques pièces d'artillerie.

ALLEMAGNE.

Les nouvelles du Haut-Rhin badois sont encore confuses et contradictoires. Les bruits les plus divers sont en circulation. Ainsi, l'on dit que les troupes auxiliaires hessoises, bavaïroises et wurtembergeoises, au nombre de 20,000 hommes, ont pénétré dans le cercle de Constance et refoulent

les insurgés vers la Suisse. On dit, d'un autre côté, que Hecker, à la tête de 6,000 hommes, de plusieurs pièces d'artillerie et d'un certain nombre de carabiniers, tient les troupes en échec et les empêche d'avancer. Nous aurons sans doute dans la journée de vendredi, dit le *Courrier du Bas-Rhin*, des nouvelles plus positives. Nous allons reproduire, en attendant, celles que les feuilles allemandes nous apportent aujourd'hui.

CARLSRUHE, 19 avril. — Un bataillon d'infanterie a été dirigé ce matin de Carlsruhe sur Offenbourg, où la République avait été proclamée la nuit dernière. On assure qu'Offenbourg s'est de nouveau soumis. On n'a pas encore de détails.

On attend ce soir à Ettlingen un régiment de cavalerie wurtembergeoise; on annonce que des troupes de Nassau doivent entrer à Heidelberg.

DE L'ORTENEAU, 18 avril. — La *Gazette de Carlsruhe*, journal officiel du gouvernement badois, contient les lignes suivantes :

« Pendant toute une nuit l'antique ville libre d'Offenbourg a de nouveau été une république. Hier soir, il y a eu un mouvement qui n'a rencontré aucune résistance, parce que les troupes s'étaient dirigées vers le Haut-Rhin. Les insurgés construisaient des barricades, occupèrent le débarcadère et enlevèrent quelques rails, de sorte que ce matin le premier convoi descendant n'a pas pu passer. Malgré l'interruption des communications par le chemin de fer, la nouvelle du soulèvement se répandit rapidement; de tous côtés arrivèrent des troupes, on amena du canon, et il paraît qu'à la suite de ces démonstrations, les insurgés renoncèrent à leur projet. Nous manquons d'autres détails. Toujours est-il qu'au moment où nous écrivons (il est midi), les communications par le chemin de fer sont rétablies. »

FRIBOURG, le 18 avril. — Hecker est à la tête de 3,500 hommes, dont 600 carabiniers, et avec trois pièces de canon au-delà de Lenzkirch. Son lieutenant Siegel forme l'arrière-garde avec 1,500 hommes et toute l'artillerie qu'il a tirée de Constance. Struve n'a pas encore pu se joindre à eux. On évalue la force de son corps d'armée à 2,000 hommes. Deux escadrons de lanciers wurtembergeois ne sont parvenus à sauver leurs chevaux que par une fuite rapide.

Les deux députés du comité des cinquante venus de Francfort pour offrir une amnistie à Hecker s'il voulait renoncer à son entreprise sont repartis sans avoir rien obtenu.

CONSTANCE, le 17 avril. — L'insurrection n'a pas échoué dans le Haut-Rhin. La république s'organise à Constance.

Dans la journée de samedi, toutes les forces dont le parti républicain pouvait disposer se trouvaient réunies devant Daunueschingen. Les Wur-

tembergeois étaient supérieurs en nombre; leur artillerie dominait la position de Hecker. Celui-ci conclut avec eux une convention au moyen de laquelle il put se retirer librement. Donaueschingen fut occupé ensuite par les Wurtembergeois. Les insurgés se dirigèrent sur Bonndorf; ils opérèrent en deux colonnes, dont l'une marcha vers Fribourg, tandis que l'autre était arrivée mardi soir à Seckingen, près du Rhin, à six lieues en amont de Bâle. Dans les deux colonnes se trouvaient des carabiniers et de l'artillerie. La colonne arrivée à Seckingen est commandée par Weissbar de Lotstetten, un homme influent, et par Struve; elle se compose d'environ 3,000 hommes; il lui arrive continuellement du renfort, et les communes par lesquelles elle passe lui fournissent des subsistances.

— On lit dans le *Courrier de Nuremberg* :

« A Prague, à l'occasion d'une réunion populaire, beaucoup de sang a coulé dans la cathédrale, et la république a été proclamée. »

— On écrit de Rendsbourg, le 18 avril :

« Ce matin, une députation est arrivée ici de Flensburg pour faire des propositions de paix. Les Danois, qui voulaient d'abord un Danemark jusqu'à l'Elbe, se contenteraient maintenant d'un Danemark jusqu'à la Schlei. La députation a été reçue par le colonel prussien de Bonin et par le gouvernement provisoire. On lui a donné l'ordre de quitter la forteresse dans le délai d'une heure. On lui a déclaré que l'on ne traiterait qu'avec le roi de Danemark lui-même et après que les troupes auraient évacué le duché de Schleswig. »

— Le gouvernement autrichien vient de mettre Cracovie en état de siège.

— D'après les derniers avis de Vienne, datés du 15 avril, les dispositions de la population de cette capitale paraissent de plus en plus sombres. Si le ministère ne se prononce pas franchement en faveur du parti des réformes, une nouvelle révolution est imminente.

Il était question de réunir 400,000 Viennois pour présenter une pétition à l'empereur.

AMÉRIQUE DU SUD.

Par un navire anglais arrivé à Liverpool, nous recevons des nouvelles de Buenos-Ayres du 10 février et de Montevideo du 16.

Le bâtiment de guerre français *Astrolabe* bloquait Buenos-Ayres. Dans la nuit du 8 février, plusieurs navires étrangers étaient parvenus à se soustraire au blocus des navires français *l'Alsacienne* et *la Chimère*. Dans la nuit du 10, plusieurs navires anglais avaient tenté de violer le blocus, mais

ils avaient été capturés au bout de quelques heures par *la Chimère*. Ces navires sont le brick *Fame*, la goëlette *Elisa Cornish* et le brick *Anglo-Saxon*. Ces deux derniers navires ont été renvoyés à Buenos-Ayres pour décharger, et il leur a été accordé de faire voile sur lest, le blocus n'ayant pas été notifié sur leurs papiers de bord. Quand au *Fame*, on pensait qu'il serait vendu comme de bonne prise.

La baie était pleine de navires de toutes nations, et il n'y avait aucune marchandise à charger. Rosas ayant défendu d'embarquer aucun produit pour Montevideo, et aucun navire ni allège touchant à ce port ne pouvant entrer à Buenos-Ayres; aussi les négociants de Montevideo ne faisaient-ils rien.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

LA PÂTE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes, cafards, se trouve, avec l'essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture n° 16, à Lyon.

Les médecins prescrivent le Rob végétal dépuratif du docteur Boyveau pour guérir promptement et radicalement les dartres, scrofules et maladies syphilitiques, sans iode et sans mercure. Dépôts autorisés chez les pharmaciens suivants : Lardet, place de la Préfecture, à Lyon; — V^e Forques, place des Terreaux, 10; — Lime, à Givors; — Michel, à Tarare.

RHUMES. Toux, catarrhes, gripes, toux, toujours guéris par une seule boîte de **TABLETTES LARQUET** au LICHEN. — Prix : 1 f. 25 c. et 70 c. — Rue Saint-Polycarpe, 10; à la pharmacie des Célestins; Simon, à Vaise; Rigolot, à Saint-Etienne; Paquelin, à Châlon; Voituret, à Mâcon; Ravet, à Bourg.

LYON.—Imprimerie de BOURSY FILS, rue Poulaille, 10.

FABRIQUE RUE TRAMASSAC, 22, QUARTIER SAINT-JEAN.—MAGASIN PLACE DES TERREAUX, 19, PALAIS-DES-ARTS.

DORURE ET ARGENTURE SUR TOUS MÉTAUX. DÉSIR ET ARQUICHE.

Fabrique de Bronze, services de table, couverts en pakfong, articles divers pour limonadiers, maîtres d'hôtel et restaurateurs, argentés et dorés, imitant et remplaçant l'argenterie et le vermeil, — Equipements pour gardes nationaux. (7038)

BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES. L'Institut complémentaire des études classiques, rue des Fossés-Saint-Victor (collège des Ecoles), à Paris, offre des cours permanents pour le Baccalauréat, reçoit des élèves internes et externes. MM. DELAVIGNE et P.-G. BEAUCHEF y ouvrent un nouveau cours trimestriel le 20 avril. Les élèves de ce cours passeront leur examen au mois de juillet. (6768—8482)

MAUX DE DENTS LE BAUME DE QUININE

Grenelle-Saint-Germain, 13. — Dépôts à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les parfumeurs et pharmaciens du département.

de **PAUL GAGE**, pharmacien à Paris, guérit l'insulte et pour toujours, sans ulcérer ou infecter la bouche comme la Créosote, et dispense de faire arracher la dent. — Le flacon : 2 f., à Paris, rue (7649)

CORS, OIGNONS ET DURILLONS. Vingt années de succès constants prouvent que le **TAFFETAS** Saint-Germain, 13, est le seul qui en détruit la racine en quelques jours, et soulage immédiatement après son application. — La boîte : 2 f. — Dépôts, à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens et parfumeurs du département. (7650)

COPAHINE-MECE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Gallier, mod. en chef de l'hôp. des Vénérables, ainsi les premiers mod. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seulement, il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne contient que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPOT. JOZEAU, ph., r. Montmartre, 165, et dans les meilleures pharmacies. (1740)

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Larque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 31. — A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENOBLE, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A TAIN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

AVIS. Le directeur de la **Librairie Historique** de Paris a l'honneur de prévenir les nombreux souscripteurs à ses différents ouvrages, que le siège de sa succursale est actuellement établi grande rue Mercière, 36. En conséquence, il les invite à adresser désormais leurs réclamations à M. Gelin, qui est chargé de les recevoir. Les réclamations seront reçues du 21 avril au 21 mai; passé ce délai, il n'y sera plus fait droit.

Le directeur de la *Librairie Historique*, H. MOREL. (1922)

NOUVEAUX CABANS IMPERMÉABLES

(brevetés sans garantie du gouvernement) Pour les officiers et sous-officiers de la garde nationale, adoptés par les officiers de la ligne. (Chez F. SOLIER, rue des Célestins, 6.)

Au dépôt de la fabrique des billards d'un nouveau genre, garanti supérieur. — Prix très modérés.

Courroies pour transmission de mouvement, en cuir Gutta-Perka, et Courroies-Solier. (2680)

SIROP PHLEENTERIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin, Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérèglements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (3528)

LA PRÉSERVATION PERSONNELLE.

24^e édition, traduction française, avec 25 figures coloriées. — Prix : 5 f. sous enveloppe.

Traité médical sur les infirmités de la jeunesse et de l'âge mûr, provenant de la contagion et des habitudes vicieuses qui tendent à détruire tous les attributs de la virilité. — Traité sur le mariage, ses secrets et ses désordres, sur les maladies des organes de la génération, avec 25 figures représentant ces organes à l'état sain et malade, et les déplorables effets produits sur eux par l'onanisme et les excès, avec les observations pratiques sur la stérilité, l'impuissance prématurée, la débilité, l'onanisme, la syphilis, le resserrement, les maladies nerveuses, la gastrite, l'hypocondrie, la folie, etc.; par le docteur S. LA'MERT, médecin consultant, 9, Bedford street, Bedford square, à Londres, membre de l'Université d'Edimbourg, de la société médicale de Londres, licencié du collège des pharmaciens, etc.

Cet habile et curieux ouvrage, dont trente mille exemplaires ont été vendus en peu de temps, devrait se trouver dans toutes les mains : c'est le guide le plus sûr pour le rétablissement de la constitution et de la virilité. S'adresser chez Guilbert, libraire, rue Lafont. (3850)

ATELIER NATIONAL

Pour la fabrication de l'équipement de la garde nationale; ceinturons, cartouchières et autres.

Cours Bourbon, n° 4, près le pont Morand, aux Brotteaux. (1912)

AVIS AUX LECTEURS DE JOURNAUX.

Nouveau Cabinet de Lecture, où l'on trouve tous les journaux, quai de la Liberté, n° 35, ci-devant quai d'Orléans. (1925)

PLUS DE DOULEURS!!!

Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. (3460)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE, Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la Vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé; ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont la majeure partie est placée en immeubles.

La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit les capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Le taux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c. pour cent à 55 ans.	12 fr. 80 c. pour cent à 70 ans.
9 51 — à 60	14 89 — 80
10 68 — à 75	

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. ED. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1.

(3734)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure, dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les écoulements et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gale, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

À Grenoble, chez M. Décheaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (3738)

RHUMES, CATARRHES, CAPSULES DE RAQUIN.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la **PÂTE DE GEORGÉ**, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 f. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1; Châlon-sur-Saône, FOURCHER - MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale. (3826)

BREVET D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT, sans garantie du gouvernement.

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION DE 1839.

BANDAGES HERNIAIRES SANS SOUS-CUISSES ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les **BANDAGES** qui ont été exposés par MM. WICKHAM et HART, bandagistes-herniaires, rue Saint-Honoré, 237, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Ces bandages sont très commodes ou utiles aux personnes atteintes de la CHASSE, ou qui se livrent aux travaux de fatigues. Il y en a de toutes les forces et de toutes les dimensions, soit pour les enfants du plus bas âge, soit pour les adultes les plus robustes.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BLANCHI, opticien - bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1, qui au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très-modérés. (Affranchir.) (1923)

Les porteurs des mandats fournis sur M. Audra-Fauvel par les maisons ci-après : Larizaro et Lagrange, Jangot père et fils, Christophe-Villaret, sont priés de passer chez M. Suchet-Darnas, chargé de les acquitter. (1924)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute écoulement ou vice du sang et des humeurs.

Par le **Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné**, Extrait du Codex Médicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FRANCS LE FLACON.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, 23.

PÂTE PECTORALE AU SALEP.

DE MICHEL, PHARMACIEN À TARARE,

Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPES, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix : 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et C^{ie}, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n° 513); et à Lyon, chez MM. Desriard, rue du Bois, n° 17; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet; Reyheron ph. à Vaise. (1405)